

Séance du 12 juin 2023

Date de convocation : **06 juin 2023**

Membres en exercice : **09**

Membres présents : **07**

Absente excusée : **01**

Absente : **01**

Pouvoir : **01**

Votants : **08**

L'an deux mille vingt-trois le douze juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Richeville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Roland DUBOS, Maire ;

**Étaient présents :** M. Maxime LAFOLIE adjoint, M. Bernard DELACOUR, M. Thierry BENJAMIN, Mme Marie-Andrée DESCHAMPS, Mme Adeline BUTEZ, Mme Elisabeth PERRICHON

**Absente excusée ayant donné pouvoir :**

Mme Héléna SALINGUE ayant donné pouvoir à M. Bernard DELACOUR

**Absente :** Mme Corinne CHERIOT

Le quorum étant atteint M. le maire ouvre la séance

**Secrétaire de séance :** M. Maxime LAFOLIE

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023 est lu, approuvé et signé

### **Ordre du jour**

1. Délibération pour la végétalisation des allées du cimetière
2. Approbation du Schéma de mutualisation du Venin Normand 2023-2026
3. Informations diverses
4. Questions diverses

**L'Ordre du Jour est approuvé**

#### **1. Objet de la délibération : Végétalisation des allées du cimetière**

M. le maire présente un projet de végétalisation des allées du cimetière afin de palier au problème récurrent des mauvaises herbes.

Une visite technique a été réalisée avec la responsable du projet « Ma Commune Grandeur Nature » du Département de l'Eure, dispositif accompagnant techniquement et financièrement les communes plaçant la nature au cœur de leurs projets et ainsi les aider dans les aménagements de leur cimetière.

Il a été demandé à l'entreprise Mézières Paysages d'établir un devis dont le montant s'élève à 5 394,05 € HT. La subvention espérée est 30 % du montant HT.

M. le maire demande aux membres présents du Conseil Municipal l'autorisation de faire la demande de subvention auprès du dispositif « Ma commune Grandeur Nature » du Département de l'Eure pour l'aménagement des allées du cimetière. Ces travaux ont été prévus au Budget 2023 pour une réalisation en fin 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres présents du Conseil Municipal AUTORISENT M. le maire :

- à déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement des allées du cimetière ;
- à signer tous documents afférents à cette demande.

## **2. Objet de la délibération : Approbation du schéma de mutualisation du Vexin Normand 2023-2026**

*M. le maire apporte quelques explications supplémentaires concernant le schéma de mutualisation du Vexin Normand 2023-2026, lequel il est demandé au conseil municipal de délibérer pour approbation..*

Vu l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma de mutualisation du Vexin Normand 2023-2026 transmis aux communes membres en date du 28 mars 2023

Considérant qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre peut établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Communauté de Communes du Vexin Normand et ceux des 39 communes membres,

Considérant que ce rapport prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de la Communauté de Communes du Vexin Normand et des 39 communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement,

Considérant que le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des 39 communes membres et considérant que chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire de ce document le 23 mai 2023 ;

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable,

Considérant que le Schéma de Mutualisation 2023-2026 a été approuvé par 53 votants du Conseil communautaire et de ses 39 communes membres en date du 23 mars 2023, Les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDENT

**- D'APPROUVER** le schéma de mutualisation du Vexin Normand 2023-2026

### 3. Informations diverses

#### M. LE MAIRE INFORME :

- les inscriptions pour le Transport Scolaire pour les enfants scolarisés au Groupe Scolaire de Boiesmont ont débuté. Des dossiers d'inscription aux familles ont été distribués. Il rappelle que le coût du Transport est de 65 € et sera pris en charge par la commune à hauteur de 50% ;

- aucun accord a été trouvé avec le propriétaire sur l'offre de prix du terrain situé au 52 RN 14 à Richeville. Ce terrain a été mis en emplacement réservé dans le PLU pour un éventuel projet d'aménagement d'un parking communal en face de la mairie. Une demande d'avis domanial a été faite auprès des Services des Domaines de la Direction Générale de Finances Publiques, Direction de l'Immobilier de l'Etat et M. le maire est en attente de réponse. Il précise que l'on devra procéder à une modification du PLU afin de le retirer de la liste des emplacements réservés. La procédure de retrait débutera en septembre. Il rappelle toutefois que la commune a toujours un droit de préemption sur ce terrain ;

- le rapport d'activités 2022 du SIEGE 27 est disponible aux -jours et heures de permanence à la mairie ou sur le site [www.siege27.fr](http://www.siege27.fr) ;

- M. Maxime Lafolie Adjoint assurera la permanence en juillet, sauf le WE du 08 au 09 juillet 2023. M. le maire précise toutefois qu'ils seront joignables sur leurs portables seulement en cas d'extrême urgence. M. Bernard Delacour 1<sup>ère</sup> conseiller municipal de la liste des conseillers municipaux se rendra disponible durant l'absence de M. Lafolie et également seulement en cas d'extrême urgence ;

-Mme Kristina Pluchet sénatrice souhaiterait le rencontrer afin d'échanger sur les sujets qui le préoccupent et les projets de la commune. Cette rencontre est prévue le jeudi 22 juin 2023 à 15h30. M. Maxime Lafolie et M. Bernard Delacour s'associeront à cette réunion. Un compte-rendu sera fait lors d'un prochain conseil municipal ;

- la kermesse de l'école de Boiesmont se déroulera le samedi 24 juin 2023 ;

Le projet de restructuration de la mairie, école par la société CUBIK AMO ne satisfait pas dans son ensemble, cela ne correspond pas tout à fait à sa demande. Il va reprendre contact avec cette société ;

- 4 lanternes ont été redressées à Richeville / Flumesnil, rue de l'Eglise et route de Mouflaines ;

- les bornes de vitesses sur la RD 6014 sont à vérifier, les batteries sont certainement à changer ;

#### **4. Questions diverses**

M. Bernard DELACOUR remarque que des panneaux photovoltaïques ont été posés au n° 57 RN 14. M. le maire a demandé l'arrêt des travaux ne répondant pas à l'exigence retenue dans le PLU et ce aussi malgré la précision faite lors de la demande préalable. Il rappelle que les panneaux doivent être intégrés dans la toiture.

Mme Adeline Butez suite à la fermeture de la route à Radeval les véhicules sont déviés par la RD 6014. Beaucoup de circulation et la vitesse relativement excessive. La Gendarmerie sera sollicitée afin de faire des contrôles réguliers. Par ailleurs, elle informe que la plaque France Télécom située au niveau du 43 RD 6014 claque lors du passage des véhicules. M. le maire précise qu'il n'a reçu aucune information de la part des résidents du n° 43. Une demande va être faite auprès d'Orange pour remédier au problème.

Séance levée à 20h20

M Maxime LAFOLIE  
Secrétaire de séance



M. Roland DUBOS  
Maire

